

Maison citoyenne
46, rue de la Convention
47300 VILLENEUVE /LOT

Madame, Monsieur,

Vous avez vu dans les médias les drames liés aux migrations en direction de l'Europe de populations qui ne peuvent plus survivre dans leur pays, à cause des guerres, des conditions climatiques ou encore en raison de la misère.

Vous connaissez sans doute vous-mêmes des familles de migrants, aujourd'hui bien intégrées dans notre tissu social et qui participent à l'activité économique de notre pays. Et peut-être, des familles migrantes nouvellement arrivées, dans le besoin et sans abri.

SOLIDARITE RESF 47 a été créée pour « proposer aide, assistance, accompagnement et solidarité active à toute personne migrante en difficulté, sans distinction d'âge, de sexe, de religion, d'origine ou de nationalité ».

Notre action consiste à recueillir et gérer des dons et des subventions en vue de :

- **fournir une aide matérielle d'urgence,**
- **informer les étrangers sur leurs droits,**
- **les accompagner dans leurs démarches administratives et juridiques, tant par les conseils que l'aide financière.**
- **lutter contre les abus d'exploiteurs en tous genres** (marchands de sommeil, travail clandestin, agressions etc)

SOLIDARITE RESF 47 est une association créée en juin 2015 et soutenue par toutes les composantes du Réseau d'Education Sans Frontière : la Cimade47, LDH47, MRAP47, FCPE47, CCFD47, FSU47, CGT47 et Solidaires.

Quelques exemples de nos actions et de leur coût :

- accueil des migrants en difficulté par des bénévoles lors des permanences de la Cimade et de RESF ;
- constitution de leurs dossiers par des bénévoles ;
- acquittement des taxes pour la délivrance des titres de séjour (environ 260€ par personne) ;
- paiement des cantines scolaires et des centres de loisirs pour les enfants ;
- aide au logement, participation à certains loyers.

Il faut savoir que les migrants n'ont pas le droit de travailler tant qu'un titre de séjour ne leur a pas été délivré.

Afin que notre association puisse continuer à assurer à ces familles migrantes des conditions de survie respectueuses de la dignité humaine, nous faisons appel à vous pour nous apporter votre soutien par l'intermédiaire d'un don dont 66% est déductible des impôts.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre appel à don.

Si vous êtes imposable, **66%** de votre don à SOLIDARITE RESF47 **est déductible** de vos impôts à concurrence de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, par exemple si vous souhaitez donner 10 €, donnez 30 € car l'Etat vous rembourse 20 €.

Nous vous enverrons un reçu fiscal justificatif à joindre à votre déclaration de revenus 2015 que vous remplirez en 2016.